

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Sommaire

Introduction – Contexte – Priorités budget 2017

1 – Budget principal

1-1 – Section de fonctionnement

1-2 – Section d'investissement

2 – Les données synthétiques

Introduction – Contexte – Priorités budget 2017

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget principal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'année 2017.

L'année 2017 prévoit des contraintes de différentes natures : sur le plan national avec les élections présidentielles et législatives, la poursuite de la réduction des dotations de l'État pour le bloc communal, et sur le plan local l'élaboration du projet de réhabilitation de l'Estaplou en une Maison d'Assistantes Maternelles, un Relais Petite Enfance, une médiathèque et une salle intergénérationnelle avec pour objectif le maintien voire l'augmentation des effectifs à l'école, la continuité des travaux d'accessibilité à la mairie et à l'école et l'extension de la cantine scolaire, la prise en compte de l'Agenda d'Accessibilité Programmée déposé en Préfecture en septembre 2015.

Le budget 2017 a donc pour priorités

En fonctionnement :

 Limiter les dépenses liées aux charges à caractère général

 Soutenir les associations présentes sur le territoire communal

En investissement :

 La réhabilitation de l'Estaplou en une Maison d'Assistantes Maternelles, un Relais Petite Enfance, une médiathèque et une salle intergénérationnelle avec pour objectif le maintien voire l'augmentation des effectifs à l'école

 Réfection de certaines voies communales particulièrement empruntées, et effectuer la numérotation des habitations de la commune en partenariat avec La Poste.

 Améliorer les conditions de travail des agents communaux par l'achat d'une nouvelle débroussailleuse.

Effectuer les travaux d'entretien nécessaires, au logement communal, au terrain de sport toujours dans la volonté de soutenir les associations locales, et conserver voir améliorer l'attractivité de la commune d'un point de vue touristique, associatif,....

1 – Budget principal

Le budget 2017 a été voté le **13 avril 2017** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1-1 – Section de fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement

La prévision des recettes de fonctionnement s'élèvent à 639 560,47€

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2017
013 – Atténuation de charges	34 000,00
70 – Produits des services	17 805,00
73 – Impôts et taxes	353 861,64
74 – Dotations et participations	141 536,00
75 – Autres produits de gestion courante	30 000,00
76 – Produits financiers	10,00
042 – Opérations d'ordre	5 000,00
002 – Résultat antérieur	57 347,83
TOTAUX	639 560,47

Chapitre 013 – Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel lié à la mise à disposition d'un agent au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre, et suite aux arrêts maladie

Chapitre 70 – Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine scolaire (11 000€), le paiement effectué par les familles, la commune de Laroquevieille dans le cadre du transport scolaire et le remboursement par la commune de Girgols dans le cadre du déneigement de la commune (3500 €), les remboursements par d'autres redevables (1000€).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public payées par EDF (205€), les concessions dans les cimetières (600€) et la vente d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal (1500€).

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes, mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

En 2017, les taux des impôts locaux ont été augmentés de 2%

Taxe d'habitation : 9.82%

Taxe sur le foncier Bâti : 15.99%

Taxe sur le foncier non bâti : 75.77%

D'autres postes importants de la recette sont : La taxe sur les pylônes électriques (78 767€), l'attribution de compensation – reversement effectué par la CABA au profit de la commune de Marmanhac (31 056.64€), fonds de de péréquation des ressources intercommunales et communales (12000€), la taxe de séjour dont le montant est intégralement reversé à l'office du tourisme du bassin d'Aurillac (350€), et la taxe additionnel sur les droit de mutation (3500€).

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'État. La dotation globale de fonctionnement est en nette diminution : l'effort de contribution au redressement des finances publiques nous prive d'un montant de 6864 €, non compensé par l'augmentation des dotations nationales (+1277€)

Le fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires a été reconduit, ce qui représente une recette de 3000€.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (logements communaux et du foyer rural).

Chapitre 76 : Se trouve les intérêts des parts sociales détenues par la commune au Crédit Agricole.

Chapitre 042 : Il s'agit d'opérations d'ordre liées aux travaux en régie.

- Les dépenses de fonctionnement

La prévision des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 639 560,47€. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2017
011 – Charges à caractère général	172 030.00
012 – Charges de personnel	241 110.15
65 – Autres charges de gestion courante	81 950.00
66 – Charges financières	13 030.00
67 – Charges exceptionnelles	21 367.50
022 – Dépenses imprévues	5 000.00
042 – Opérations d'ordre	2 891.12
023 – Virement à la section d'investissement	102 181.70
TOTAUX	639 560,47

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, l'éclairage public, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives et scolaires, frais d'affranchissements, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments de la voirie, l'alimentation pour la cantine scolaire, les impôts et taxes versés par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance, le transport scolaire....

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Les salaires représentent 37.70 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

Agents titulaires : Catégorie B = 2 agents dont 1 mise à disposition du CSIVA

Catégorie C = 5 dont 3 à temps complet

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- Au versement des indemnités, frais de mission et cotisations des élus pour : 29 150€ et 200€ de frais de mission
- Aux participations pour le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre, à la FREDON Auvergne, CLIC, frais de scolarité pour les communes d'Aurillac et Saint Cernin, CAUE du Cantal, Structure multi accueil de Naucelles : 36 000€
- A la subvention versée au CCAS : 2 700€
- Aux subventions versées aux associations : 13 900€

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette (emprunts et ligne de trésorerie)

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend la subvention au budget lotissement, car le prix des lots a été revu à la baisse.

Chapitre 022 : Il s'agit des dépenses imprévues. Ce montant ne doit pas excéder 7,5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Chapitre 042 : Il s'agit des amortissements.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement. Il s'agit d'une épargne de 102 181.70€ qui a pu être dégagée et qui constitue une source de financement pour la section d'investissement.

1-2 Section d'investissement

- Les recettes d'investissement

La prévision des recettes de la section d'investissement s'élèvent à 1 130 286.25€
Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2017
001 – Excédent d'investissement reporté	18 938.96
Recettes restant à réaliser	44 389.00
13 – Subventions d'investissement	343 099.00
16 – Emprunts	329 593.93
165 – Caution	667.50
10 – FCTVA, Taxe d'aménagement	46 500.00
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	118 025.04
024 – Produits de cession	124 000.00
040 – Dotations aux amortissements et transfert d'ordre	2891.12
021 – Virement de la section de fonctionnement	102 181.70
TOTAUX	1 130 286.25

Chapitre 001 – C'est l'excédent d'investissement qui a été généré en 2016 et qui est reporté sur l'année 2017.

Les recettes restant à réaliser comprennent le solde de la DETR pour la voirie et les soldes de la DETR et du Fonds Cantal Solidaire (F.C.S.) pour l'accessibilité de la mairie et de l'école.

Chapitre 13 : Ce chapitre retrace les subventions prévues comme suit :

- Réhabilitation de l'Estaplou (F.C.S. + Fonds Cantal innovation + DETR + Contrat ambition région) : 326 272€
- DETR + réserve parlementaire accessibilité mairie et école : 16 827€

Chapitre 16 : Ce chapitre correspond à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le budget soit 329 593.93€

Chapitre 10 : Est constitué du remboursement du FCTVA à hauteur de 45 000€ et de la taxe d'aménagement 1 500€

L'affectation de la section de fonctionnement s'élève à 118 025.04 €

L'estimation des cessions s'évaluent à 124 000€. Elle comprend la vente du presbytère et la vente du terrain de La Campagne.

Les recettes d'amortissement s'élèvent à 2891.12€

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement. Il s'agit de l'épargne de 102 181.70€ constituant une source de financement pour la section d'investissement ayant pu être dégagée en fonctionnement.

- Les dépenses d'investissement

La prévision des dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 1 130 286.25€
Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2017
Dépenses engagées non mandatées	181 353.00
21 – Immobilisations corporelles sauf opérations	11 600.00
23 – Immobilisations en cours sauf opérations	5 000.00
Opération 19 – Terrain de sport le bout du lieu	8 000.00
Opération 21 – Voirie	215 000.00
Opération 28 – Réseau électrique	9 133.25
Opération 32 – Accessibilité	8 000.00
Opération 34 – Estaplou	643 200.00
16 - Emprunts	44 000.00
040 – Opérations d'ordre	5 000.00
TOTAUX	1 130 286.25

Les dépenses engagées et non mandatées en 2016 sont reprises au budget 2017, sans pour autant être revotées. Elles s'élèvent à 181 353€. Elles correspondent à des travaux de voirie, aux travaux liés à l'accessibilité de la mairie et de l'école, au cimetière, et au réseau électrique.

Chapitre 21 – Sauf opérations correspond au projet de numérotation des habitations dans la commune ainsi que l'achat de matériel.

Chapitre 23 – Sauf opérations correspond aux travaux du logement communal situé à Lasborie

Opération 19 – Terrain de sport Le bout du lieu, correspond à des travaux sur le surpresseur, et la conduite qui relie les vestiaires au réseau d'eau potable.

Opération 21 – Voirie correspond à la prévision de travaux sur 3 voies communales (La route du Mas de Sédaiges, le col de Pradines, et entre Carvialle et Nouvialle)

Opération 28 – Réseau électrique, correspond au renouvellement des lampes à vapeur de mercure Tranche 2, l'enfouissement du réseau téléphonique dans la rue du 19 mars 1962 et à l'éclairage public suite au renforcement Basse tension dans la rue du 19 mars 1962.

Opération 32 – Accessibilité correspond à l'équipement de la cuisine scolaire, compte-tenu de la non prise en compte de cette évaluation lors de l'appel d'offre.

Opération 34 – Estaplou, projet phare de 2017 pour la municipalité car il s'agit de la réhabilitation de l'ancien hôtel.

Chapitre 16 – Remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 040 – Il s'agit d'opérations d'ordre liées aux travaux en régie.

2 Les données synthétiques

- Epargne brute et épargne nette

Pour mémoire au CA 2016

L'épargne brute s'établit à 164 786€ en hausse de 30% par rapport à l'année 2015.

L'épargne nette s'établit à 131 666€ soit une hausse 36% par rapport à 2015. (Source DGFIP)

- Taux épargne brute de la collectivité

Pour mémoire au CA 2016

Celui-ci est favorable dès lors qu'il s'approche de 15%. Pour Marmanhac il est de 27%. La situation est donc favorable.

(Épargne brute 164 786 / Produits de fonctionnement réels 602 517) * 100 = 27%

- Niveau d'endettement de la collectivité

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 s'élève à 419 074€. Il s'élève à 574€ par habitants.

- Capacité de désendettement

Il s'agit d'une donnée qui est seulement disponible au compte administratif. Pour l'année 2016, il faut 2.5 années à la commune pour rembourser le capital restant dû de sa dette grâce à son épargne brute.

Encours de la dette au 31/12/2016 - 419 074€ / Épargne brute 164 786€ = 2.5 ans

- Principaux ratios

	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	176.419	242	252	189	164
Résultat comptable = A - B = R	158.600	217	212	159	139
Produits de fonctionnement réels	602.517	825	879	750	744
Charges de fonctionnement réelles	437.730	600	653	581	595
Capacité d'autofinancement brute = CAF	164.786	226	226	169	149
Produits de cessions d'immobilisations	1.495	2	11	18	16
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	131.666	180	121	97	82
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	131.666	180	121	98	83

(Source AEF de la DGFIP 2016)